

**DÉLIBÉRATION N° 2025-16  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025**

Date de la convocation :	
<b>19 mars 2025</b>	
Date de séance :	
<b>25 mars 2025</b>	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
<b>27 mars 2025</b>	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	22
Procurations	6
Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	6

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 16 heures.**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel		X	
MAIOTUI Paul		X	LI SENG Isabelle
TAMA GEORGES Hinatea		X	TEATA Marcelino
TEMEHARO René		X	RIJKAART Alice
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	CHING Francis
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	PERRY Doris
PERRY Doris	X		
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	BORDET Patrick
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		

**OBJET :**

**APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE, DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA COMMUNE DE PAPEETE, EXERCICE 2024**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

22 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*CV*

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

**Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie législative) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** l'ordonnance n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2312-1, et L2121-12 ;

**Vu** le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

**Vu** l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de Polynésie Française et à leurs établissements publics ;

**Vu** la circulaire n° 1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relative aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;

**Vu** la circulaire n° 8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;

**Vu** la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la délibération n° 2024-89 du 17 octobre 2024 modifiant la délibération n° 2011-10 portant création du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux et approuvant la création du budget annexe à compter de l'exercice 2011 ;

**Vu** la délibération n° 2024-14 du 26 mars 2024, approuvant le budget annexe de collecte et de traitement des ordures ménagères, exercice 2024 et les décisions modificatives subséquentes ;

**Vu** l'avis de la commission permanente des ressources du 17 mars 2025 ;

**Vu** le rapport n° 2025-15 du 25 mars 2025 présenté par Madame Alice RIJKAART, 6<sup>e</sup> adjointe au Maire déléguée aux finances ;

**Vu** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier-payeur des Îles du-Vent (TIDV), receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

### EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 25 MARS 2025

#### ADOPTE

#### Article 1

Le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe, de l'exercice 2024, de collecte et de traitement des ordures ménagères de la commune de Papeete sont approuvés et arrêtés comme suit :

#### EXERCICE 2024

Libellé	Prévu	Réalisé
DEPENSES		
Dépenses de fonctionnement	1 187 989 718	1 151 442 116
Dépenses d'investissement	-	0
RECETTES		
Recettes de fonctionnement	1 187 989 718	895 503 960
Recettes d'investissement	-	0
<b>DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-	<b>255 938 156</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-	

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-20250325-DEL2025\_016

Délibération n° 2025-16 Page 2 sur 3

CV

## Article 2

Il est constaté l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le compte de gestion du comptable n'appelle sur ces points précis ni observation, ni réserve.

## Article 3

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance

Vincent COUE

Monsieur Le Maire

Michel BUIILLARD

CV

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-20250325-DEL2025\_016

## COMMUNE DE PAPEETE

### RAPPORT 2025-15

relatif à un projet de délibération approuvant le compte administratif du Maire  
et le compte de gestion du Trésorier des Iles du Vent, du budget annexe des ordures ménagères  
de la commune de Papeete, de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Adjointes,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ordonnateur du budget annexe de la commune, je me dois, comme chaque année, de vous présenter le compte administratif de l'année écoulée. Il s'agit là du compte administratif de l'exercice 2024.

#### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET ET DE SON EXECUTION

##### EXERCICE 2024

Libellé	Prévu	Réalisé
DEPENSES		
Dépenses de fonctionnement	1 187 989 718	1 151 442 116
Dépenses d'investissement	-	0
RECETTES		
Recettes de fonctionnement	1 187 989 718	895 503 960
Recettes d'investissement	-	0
<b>DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-	<b>255 938 156</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-	

Pour 2024, le budget annexe des déchets enregistre un résultat déficitaire de DEUX CENT CINQUANTE CIN MILLIONS NEUF CENT TRENTE HUIT MILLE CENT CINQUANTE SIX FRANCS CFP (255 938 156 F CFP), sections de fonctionnement et d'investissement cumulées. En conséquence, au 31 décembre 2024, la section de fonctionnement présente un déficit de clôture arrêté à la somme de DEUX CENT HUIT MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE NEUF CENT QUARANTE TROIS FRANCS CFP (208 791 943 F CFP), alors que celle d'investissement est nulle. Pour rappel, le résultat de clôture correspond au résultat de l'exercice auquel se cumulent les résultats, positifs et négatifs, des exercices antérieurs.

#### LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE

Les chiffres du compte administratif sont en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal s'agissant des reports à nouveau, des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et n'appellent, sur ces points précis, ni observation, ni réserves.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-20250325-DEL2025\_016

## Résultats de l'exercice 2024

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Recettes

Libellé	Crédits ouverts en 2024	Réalisé
Chapitre 70-Produits des services	478 343 003	346 003 458
Chapitre 77 -Produits exceptionnels	624 500 502	511 500 502
Chapitre 78- Reprises sur provisions	38 000 000	38 000 000
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES de 2024</b>	<b>1 140 843 505</b>	<b>895 503 960</b>
Chapitre 002 - Solde d'exécution au 31/12	47 146 213	-
<b>Total général des recettes</b>	<b>1 187 989 718</b>	<b>895 503 960</b>

#### Dépenses

Libellé	Crédits ouverts en 2024	Réalisé
Chapitre 002-Déficit de fonctionnement cumulé -	-	-
Chapitre 011-Charges à caractère général	309 000 000	305 338 283
Chapitre 012-Charges de personnel	59 000 000	58 925 264
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	647 843 505	619 004 737
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	160 300 000	160 173 832
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	8 000 000	8 000 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	3 846 213	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 187 989 718</b>	<b>1 151 442 116</b>

Le déficit cumulé de clôture de la section de fonctionnement est de DEUX CENT HUIT MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE NEUF CENT QUARANTE TROIS FRANCS CFP (208 791 943 F CFP), alors que celui de la section d'investissement est nul.

C'est avec ces précisions que je sou mets à votre approbation le projet de délibération approuvant le compte administratif 2024 du Maire et le compte de gestion du Trésorier.

Papeete, le 25 mars 2025

Alice RIJKAART,

6<sup>e</sup> adjointe au maire déléguée aux finances